

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aubry, Bonny, Borel, Bratschi, Cavadini, Chopard, Cotti, Etique, Fehr, Frey, Hari, Houmard, Loretan, Martin, Müller-Meilen, Oester, Ogi, Petit-pierre, Pini, Reimann, Revaclier, Salvioni, Thévoz (23)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

La construction de la route nationale N 5 le long du lac de Biemme a infligé au site et au paysage de nombreuses blessures, certaines irréparables. Il ne fait pas de doute que, si c'était à refaire, cette voie de communication importante ne serait plus construite de la même manière. Les autorités compétentes de la Confédération et du canton de Berne ont d'ailleurs tenu compte de cette situation puisque, pour ménager le site de Gléresse-Ripschal, elles ont choisi un tracé en tunnel. Il importe donc, là où cela est encore possible, de sauver ce qui peut l'être.

Dans ce secteur, un tronçon de route de la N 5, situé entre la gare de Douanne et le portail est du tunnel routier de Gléresse, doit encore être aménagé. Plusieurs variantes ont été étudiées – l'une d'entre elles a été mise à l'enquête publique – mais aucune ne donne satisfaction. Les autorités de la commune de Douanne ont alors fait élaborer, à leurs frais, une nouvelle variante de tracé qui présente de nombreux avantages mais qui coûte beaucoup plus cher.

Ce nouveau tracé de la N 5 devrait passer sous le Twannbach; sa couverture pourrait partiellement être utilisée pour y faire passer la route cantonale Douanne–Gléresse. De ce fait, il serait possible de réduire le nombre des voies de circulation en surface, de diminuer sensiblement les émissions de bruit, d'aménager des zones de verdure et de protéger mieux le site et l'habitat. Compte tenu des améliorations apportées, le supplément de dépenses du projet, de 15 à 25 millions de francs, peut être considéré comme un bon placement.

Les autorités et la population de Douanne sont persuadées que cette dernière variante respecte mieux le site et l'environnement; c'est aussi le cas des associations régionales de protection des eaux, des rives, du paysage et de l'environnement, ainsi que de nombreux parlementaires fédéraux et cantonaux de la région. Ils attendent des autorités qu'elles examinent avec attention et bienveillance le projet d'aménagement routier de la commune de Douanne et qu'elles envisagent sa réalisation.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 18. November 1987

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 18 novembre 1987

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

87.384

Postulat (Weber Monika)-Grendelmeier

Unterirdischer Autobahnanschluss in der Brunau (Zürich)

Raccordement souterrain à la N 3 à Zurich-Brunau

Wortlaut des Postulates vom 20. März 1987

Der Bundesrat wird ersucht zu prüfen, ob bei der Festlegung des Projektes für den Anschluss des Uetlibergtunnels an die N 3 in Zürich-Brunau nicht die vom Stadtrat von Zürich bevorzugte unterirdische Variante gewählt werden sollte.

Texte du postulat du 20 mars 1987

Le Conseil fédéral est invité à examiner si, pour le raccordement du tunnel de l'Uetliberg à la N 3 à Zurich-Brunau, on ne

devrait pas choisir le projet de raccordement souterrain auquel le Conseil de ville de Zurich a donné sa préférence.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Biel, Dünki, Grendelmeier, Günter, Jaeger, Maeder-Appenzell, Müller-Aargau, Müller-Bachs, Oester, Weder-Basel, Widmer, Zwygart (12)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die unterirdische Lösung, die auch eine Ueberdeckung des Entlisberg-Einschnittes umfassen würde, wäre eindeutig umweltfreundlicher. Die umliegenden Wohngebiete würden durch die Verkehrsimmissionen wesentlich weniger stark belastet. Das Erholungsgebiet der Allmend Brunau, das allerdings bereits durch die N 3 beschnitten wurde, bliebe erhalten.

Angesichts der Wichtigkeit von Erholungsgebieten im Raum Zürich und der dortigen prekären Umweltsituation würden sich allfällige Mehrkosten sicher verantworten lassen, da damit eine Herabsetzung der Lebensqualität der betroffenen Bevölkerung vermieden werden kann.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 18. November 1987

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 18 novembre 1987

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

87.539

Postulat Günter

Unwetterschäden und Umweltbelastung

Dégâts dus aux intempéries de l'été 1987 et atteintes à l'environnement

Wortlaut des Postulates vom 21. September 1987

Der Bundesrat wird ersucht, einen Bericht über den Zusammenhang zwischen den Auswirkungen der Umweltbelastung und den Unwetterschäden des Jahres 1987 vorzulegen.

Der Bericht soll insbesondere folgende Themenkreise behandeln:

1. Zusammenhang zwischen dem Waldsterben und den Hochwassern bzw. Erdbeben.
2. Schätzungen über das Ausmass der Unwetterschäden 1987 in der Schweiz und darüber, wer diese Schäden zu tragen haben wird.
3. Aussagen über die Zivilisationseinflüsse auf die zunehmenden Hochwasserspitzen (z. B. wegen schlechter Wasserresorption komprimierter Böden und undurchlässigen Flächen wie Plätzen, Strassen, Häusern).
4. Zu treffende Sofort- und Abwehrmassnahmen (z. B. Erhöhen von Dämmen) und deren voraussichtliche Kosten.
5. Wie die Grundursachen der zunehmenden Katastrophen angegangen werden sollen; umweltgerechte Möglichkeiten zu deren Behebung.
6. Kosten dieser Massnahmen. Wer wäre Träger dieser Kosten?

Texte du postulat du 21 septembre 1987

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les liens entre les atteintes à l'environnement et les dégâts dus aux intempéries de l'été 1987.

Le rapport portera en particulier sur les points suivants:

1. Lien entre le dépérissement des forêts et les inondations ou les glissements de terrain.
2. Estimation de l'étendue des dégâts en Suisse et détermination des responsables de leur indemnisation.

Postulat (Weber Monika)-Grendelmeier Unterirdischer Autobahnanschluss in der Brunau (Zürich)

Postulat (Weber Monika)-Grendelmeier Raccordement souterrain à la N 3 à Zurich-Brunau

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	13
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	87.384
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.1987 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1864-1864
Page	
Pagina	
Ref. No	20 016 008

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.